

Boigny-sur-Bionne \ Bou \ La Chapelle-Saint-Mesmin \ Chanteau \ Chécy \
Combleux \ Fleury-les-Aubrais \ Ingré \ Mardié \ Marigny-les-Usages \
Olivet \ Orléans \ Ormes \ Saint-Cyr-en-Val \ Saint-Denis-en-Val \
Saint-Hilaire-Saint-Mesmin \ Saint-Jean-de-Braye \ Saint-Jean-de-la-Ruelle \
Saint-Jean-le-Blanc \ Saint-Pryvé-Saint-Mesmin \ Saran \ Semoy \

LA LETTRE
D'INFORMATION
D'ORLÉANS
MARS 2019 MÉTROPOLE

Orléans Métropole

www.orleans-metropole.fr

ÉDITO

OLIVIER CARRÉ, président d'Orléans Métropole

La Métropole vient d'adopter à l'unanimité son Plan climat, conformément aux objectifs de notre projet métropolitain voté en 2017. Il s'agit d'un programme de développement durable, dans la continuité de notre Agenda 21, qui doit nous permettre d'adapter notre territoire aux évolutions du climat et, de manière concrète, de tendre vers un territoire à énergie positive et 100 % renouvelable d'ici 2050.

Pour cela, nous devons réduire nos émissions de gaz à effet de serre, développer les énergies renouvelables, maîtriser notre consommation d'énergie et rester attentifs aux émissions de polluants atmosphériques. En concentrant, au sein de la Métropole, la gestion des déchets, la mobilité, la gestion de l'eau, l'assainissement, l'énergie et demain, le développement urbain, nous nous dotons des

moyens de mener des stratégies globales. C'est à cette échelle que nous pourrons passer d'un monde qui a vécu sur la consommation de matières non renouvelables vers un territoire où l'intelligence collective utilise le plus possible les ressources renouvelables. Cette transition est à la fois un enjeu collectif et individuel. Nous ne pouvons pas nous contenter d'injonctions sur le climat. Nous agissons. Et chacun doit pouvoir le faire en s'appuyant sur sa collectivité. La réussite de nos objectifs tiendra à cette mobilisation et à cette capacité à transformer certaines de nos habitudes.

L'Orléanais est réputé pour sa qualité de vie. Faisons en sorte d'être le plus en symbiose possible avec la nature qui nous environne.



© JEAN PUYO

Engagée depuis 2017 dans une réflexion globale sur la transition énergétique, Orléans Métropole vient d'acter son plan d'actions opérationnel jusqu'en 2025. Le succès du Plan Climat repose sur l'engagement de tous.

2

CLIMAT

Des actions pour la transition énergétique

3

LAB'O

Industry Lab : test grandeur nature

3

EMPLOI

Partenariat pour l'emploi

ORLÉANS
MÉTROPOLÉ



Orléans Métropole engage son Plan Climat

CONSEIL MÉTROPOLITAIN

Engagée depuis 2017 dans une réflexion globale

sur la transition énergétique, Orléans Métropole vient d'acter son plan opérationnel jusqu'en 2025. Il repose sur l'engagement de tous.

Réunis en conseil jeudi 31 janvier 2019, les élus métropolitains ont voté à l'unanimité la feuille de route qui doit permettre à Orléans Métropole de tendre vers un territoire à énergie positive et 100% renouvelable d'ici 2050.

La première phase du Plan Climat s'inscrit entre 2019 à 2025. Elle est assortie de 32 actions devant permettre au territoire, durant cette période, de réduire sa consommation d'énergie de 12%, ses émissions de gaz à effet de serre de 17% et de multiplier par 2 (au moins) sa production d'énergies renouvelables. Comment ? En agissant dans tous les domaines qui impactent de près ou de loin le climat : le bâtiment – premier émetteur de gaz à effet de serre –, l'énergie, l'urbanisme, la mobilité...

COMPRENDRE ET AGIR

Deux autres phases rythmeront la période 2025-2050 pour parvenir aux objectifs finaux fixés par Orléans Métropole : une consommation d'énergie réduite de 53%, des émissions de gaz à effet de serre en baisse de 75% et une production d'énergies renouvelables multipliée par 7.

La réussite de ce Plan Climat Air Énergie Territoire (PCAET) repose sur la mobilisation de tous les acteurs, politiques, associatifs, scien-

ORLÉANS MÉTROPOLE 100% RENOUVELABLE EN 2050

Trajectoire adoptée en janvier 2018, à échéance 2050

2012	PCAET 2019-2025	À l'horizon 2050
Conso d'énergie : 6840 GWh	-12%	-50%
Production énergie renouvelable : 413 Gwh	x 2 à 2,5	x 8
Gaz à effet de serre : 1 150 000 téqCO2	-17%	-75%

tifiques, économiques et, bien sûr, des habitants. Le plan va dès à présent être soumis à l'autorité environnementale, la Dreal Centre-Val de Loire (Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement). Il est aussi prévu, de mai à juin prochain, de recueillir l'avis des habitants de la métropole au cours de réunions publiques et d'ateliers, pour constituer un réseau de citoyens engagés pour le climat (programme en cours de définition).

La plateforme numérique collaborative, lancée en octobre 2017, reste également ouverte. Elle permet de prendre connaissance des enjeux de ce Plan Climat, de proposer des actions et de porter des commentaires. ■

CAMILLE JAUNET

Plus d'infos sur la plateforme collaborative :

pcaet-orleans-metropole.fr/groupes/concertation-grand-public



SIX AXES STRATÉGIQUES POUR 32 ACTIONS

1. BÂTIMENT : rénovation thermique et constructions neuves performantes
2. ÉNERGIE : utilisation des énergies renouvelables dans les logements et les entreprises

3. URBANISME : intégrer le développement durable dans toutes les actions d'urbanisme et soutenir l'agriculture durable

4. MOBILITÉ : faciliter les déplacements doux (vélo, marche) et décarbonés (bus électriques)
5. ACCOMPAGNEMENT : impliquer les citoyens, les associations, les entreprises...

6. MONTRER L'EXEMPLE dans le domaine des achats, des consommations énergétiques, des déplacements, etc.



Olivier Carré, président d'Orléans Métropole

« Notre objectif d'un territoire neutre en carbone et 100% renouvelable en 2050 est ambitieux. Mais l'adoption de notre plan d'actions à l'unanimité par le Conseil métropolitain souligne la volonté des élus de se mobiliser contre le dérèglement climatique. »



Christian Dumas, vice-président délégué à l'Énergie et à la Transition énergétique.

« L'intérêt de notre démarche, c'est de travailler ensemble. Et pour atteindre notre objectif, il est indispensable que tous les acteurs se mobilisent : les communes, les bailleurs sociaux, entreprises et artisans, ainsi que les associations et bien évidemment, les particuliers. »



Christian Braux, vice-président délégué à l'Environnement et à l'Écologie urbaine.

« Ce plan 2019-2025 est une première étape, pendant laquelle nous allons poser les fondations tout en lançant des actions très concrètes, comme cette plateforme territoriale de rénovation énergétique qui permettra de renseigner sur les aspects techniques et sur les aides. »

17,7 M€
(hors conversion de la flotte de bus)

9 à 12
emplois directs créés pour la réalisation du plan d'actions

62€
le montant de l'investissement par habitant

LAB'O Industry Lab: test grandeur nature

Créer une entreprise, c'est bien. Avoir les moyens d'en tester les process industriels, c'est mieux et même indispensable. C'est l'objectif de l'Industry Lab, installé au Lab'O, l'incubateur de startups. Dans cet atelier de 600m², les créateurs disposent d'une vingtaine de machines-outils et de logiciels extrêmement pointus qui leur permettent de tester leur concept et de réaliser les premières pièces industrielles en présérie, soit une centaine d'exemplaires. « Cela leur permet de se tromper et de corriger le tir à moindre frais », résume le directeur de l'Industry Lab, Filipe Franco.

Orléans Métropole et la région Centre-Val de Loire ont ensemble investi un million d'euros pour l'acquisition des machines: imprimantes 3D par frittage de poudre ou par durcissement de couches de résine. D'autres partenaires se sont joints au projet,



Filipe Franco, directeur de l'Industry Lab

comme Microsoft qui apporte 7 500€/mois pour permettre aux développeurs de faire tourner gratuitement leurs datas. Dassault Systèmes, également de la partie, met à disposition son logiciel Solidworks.

Une centaine de projets ont déjà été accompagnés depuis l'ouverture de l'Industry Lab, inauguré en février. S'il est ouvert aux startups du Lab'O, il l'est aussi à l'ensemble des PME et PMI de la région. « Cet outil-ressources, inédit en France, doit irriguer l'ensemble du territoire, insiste Olivier Carré, président d'Orléans Métropole. Et ainsi booster son développement industriel. » ■

STÉPHANE DE LAAGE

EMPLOI Partenariat durable

C'est à l'agence Pôle emploi d'Orléans Sud, réinvestie en mai dernier après rénovation des locaux, qu'Orléans Métropole et Pôle emploi Loiret ont renouvelé, le 1^{er} février, leur partenariat pour deux nouvelles années (il a été lancé en 2015). Il s'inscrit dans la dynamique de développement de l'emploi impulsée sur le territoire, avec un accent mis sur les actions et événements communs.

Orléans Métropole, pour qui l'emploi est une priorité, et Pôle Emploi Loiret dont c'est le cœur de métier, accompagnent les chefs d'entreprise dans la résolution de leurs problématiques de recrutement, et de construire des réponses adaptées aux besoins identifiés sur le territoire en matière d'emploi.

Pour cela, les deux partenaires opèrent une gestion prévisionnelle de l'emploi et organisent des événements ainsi que des actions de



recrutement au quotidien, pour répondre aux besoins exprimés par les entreprises locales.

Ainsi, 7 400 demandeurs d'emploi ont déjà été reçus par plus de 300 entreprises et organismes de formation présents sur la dizaine d'événements organisés conjointement en 2018 (Rendez-vous pour l'emploi, etc.), et plus de 450 recrutements ont abouti.

RENDEZ-VOUS AU STARTUP WE ORLÉANS!

Huitième édition, déjà! Orléans organise du 1^{er} au 3 mars prochain un nouveau «startup week-end» au Lab'O. Ce rendez-vous, organisé simultanément dans de nombreuses villes du monde, repose sur un principe simple, mais efficace: concevoir en 54 heures un projet, au sein d'une équipe pluridisciplinaire. Plusieurs sont en lice, trois d'entre elles seront récompensées pour leur projet à l'issue de ces trois jours de grande intensité. Et sachez que 30% des concepts imaginés lors des startups WE orléanais se sont concrétisés par la suite (12% pour la moyenne internationale). Pour participer: inscriptions sur <https://sworleans8.eventbrite.com>. Tarifs: 60€ et 40€ pour les étudiants et demandeurs d'emploi. **Inscription sur orleans-metropole.fr ou dans votre mairie**

RISQUES MAJEURS: SOYEZ ALERTÉS!

Les inondations de mai 2016 l'ont démontré: le risque zéro n'existe pas! Pour y faire face, Orléans Métropole et ses 22 communes ont décidé de proposer un dispositif gratuit de diffusion d'alertes à l'ensemble des habitants. Cet outil est un moyen complémentaire d'informer la population le plus rapidement et le plus largement possible d'un incident et des consignes de sécurité à suivre, par message vocal, sms et/ou email. Il est possible de s'inscrire dans différentes rubriques: risques majeurs, pics de pollution et état des routes en hiver. **Inscription sur orleans-metropole.fr ou dans votre mairie**

PARC DE LOIRE: AVIS DE SOURÇAGE

Orléans Métropole souhaite identifier les opérateurs susceptibles de développer des activités de loisirs, compatibles avec la préservation de l'environnement, au sein du futur « Parc de Loire » sis sur les communes de Saint-Denis-en-Val, Orléans et Saint-Jean-le-Blanc (lire Lettre Orléans Métropole 29-nov. 2018). Elle a donc lancé une opération de «sourçage» auprès des acteurs intéressés par le projet. Ils ont jusqu'au 13 mars pour répondre à l'avis publié sur le portail: marches-publics.orleans.fr

GROUPE MAJORITÉ**Orléans métropole accentue sa transition énergétique**

En janvier dernier, la métropole a adopté à l'unanimité le plan climat air énergie territorial (PCAET). Le cap est fixé : Orléans Métropole doit être un territoire à énergies 100% renouvelables en 2050. Cela implique 3 actions fortes. Nous devons réduire de 50% nos consommations d'énergie, de 75% nos émissions de gaz à effet de serre et multiplier par 8 notre production d'énergies renouvelables. Concrètement qu'est-ce que cela signifie ? Cela signifie que nous devons agir tous ensemble, familles, entreprises, collectivités, associations pour atteindre ces objectifs particulièrement ambitieux. Le PCAET nous montre le chemin et va nous servir d'indicateur.

Il faudra ainsi agir sur les bâtiments et procéder à la rénovation thermique des locaux existants tout en s'imposant une performance énergétique renforcée pour les constructions neuves. C'est ce que font déjà nos 22 communes pour les nouveaux équipements municipaux (écoles, gymnases, salles des fêtes...).

La métropole accompagnera tous ceux qui souhaitent s'engager dans cette voie. En parallèle, il faudra privilégier le recours aux énergies renouvelables.

En matière d'aménagement du territoire, la notion développement durable sera systématiquement intégrée aux projets et documents de planification afin d'anticiper les conséquences du changement climatique (risque inondation, préservation de la biodiversité). Plus précisément en termes de mobilité, les déplacements doux et décarbonés seront favorisés : moins de voitures, plus d'itinéraires cyclables, 100% de bus électriques d'ici 2025 et un transport à la demande dynamique pour faciliter les déplacements.

L'ambition est grande mais l'enjeu est essentiel pour notre territoire. Nous devons absolument anticiper et réussir cette transition. Il y va de notre qualité de vie et de la préservation de notre patrimoine naturel. Nous en appelons à la mobilisation de tous à nos côtés !

GROUPE DES ÉLU-E-S PS, EEVL ET DIVERS GAUCHE**Plan climat : se mobiliser contre le réchauffement climatique**

Que de chemin parcouru depuis une dizaine d'années, pour aboutir au PCAET (Plan Climat-Air-Energie Territorial) enfin adopté par le conseil métropolitain. Que n'avons-nous entendu pour justifier l'immobilisme et le manque de considération pour ce qui est unanimement perçu aujourd'hui comme l'enjeu du 21^e siècle ? Les élu-e-s ont la lourde responsabilité d'engager les mesures qui permettront de lutter contre le réchauffement climatique. Ce PCAET nous le permettra si nous allons au bout des mesures concrètes qui y sont décrites. C'est ainsi que nous devons étudier toutes les possibilités de réinvestir les friches

urbaines, 60 hectares dans notre métropole soit l'équivalent de 120 terrains de football, ainsi que les 6 000 logements vacants avant de construire sur des zones naturelles.

Nous devons également passer des contrats avec les agriculteurs locaux pour fournir nos écoles en légumes et fruits de saison bio, avec un objectif de 100% d'ici 2025. Enfin, il est indispensable de créer des îlots de fraîcheur grâce au retour de la nature en ville. Le végétal doit remplacer le minéral, en particulier à Orléans, qui a cédé du terrain dans ce domaine depuis une vingtaine d'années. C'est à ce prix et grâce à l'engagement de tous que nous préserverons notre planète pour nos enfants et les générations futures.

GROUPE PCF – FRONT DE GAUCHE**Incompréhensible coup de poignard dans le dos de l'Université d'Orléans !**

Lors du conseil métropolitain du 20 décembre dernier, nous avons voté contre le versement de 11,5 millions d'euros de subventions au profit de deux écoles privées d'enseignement supérieur aux frais d'inscription prohibitifs (8 000€ par an!), de plus logées dans

l'ancien collège public Bailly, rénové pour 20 millions d'euros. Pour nous, la Métropole doit uniquement accompagner l'université, seule structure qui accueille les bacheliers sans discrimination de revenus. Cet investissement majeur devrait même, selon nous, cibler l'ouverture d'une première année de médecine à Orléans, première étape vers la transformation du CHRO en CHU et le recul de la désertification médicale.

PROCHAIN CONSEIL D'ORLÉANS MÉTROPOLE

Jeudi 28 février 2019, à 18h,
à l'Hôtel de Ville d'Orléans

À L'ÉCOUTE DES TERRITOIRES

Le 8 janvier au Lab'O a été inaugurée la Banque des territoires du Centre-Val de Loire, en présence de Jacqueline Gourault, ministre de la Cohésion des territoires. Cette filiale de la Caisse des Dépôts accompagne les projets de développement des collectivités locales, les organismes de logement social et les professions juridiques, de manière à contribuer à l'amélioration du quotidien des habitants. En 2018, elle a accordé 289M€ de prêts aux collectivités locales et au secteur logement social du Centre-Val de Loire.



© JEAN PUJO

INTERIVES : TRAVAUX DE RACCORDEMENT

Les travaux de dévoiement de réseaux et de raccordement d'Interives sont en cours jusqu'à fin mai. Ils sont menés par la Semdo, aménageur de la Zac pour le compte d'Orléans Métropole. Côté circulation, ces travaux entraînent la fermeture de la rue Danton, à l'est du carrefour avec la rue Dessaux, et la réalisation d'aménagements routiers provisoires de la rue Dessaux pour maintenir la circulation dans les deux sens.

CRÉMATORIUM DES IFS

Orléans Métropole réalise, jusqu'en avril prochain, des travaux au crématorium des IFS, à Saran. Il s'agit de réaliser la mise aux normes obligatoire du système de filtrage des fumées et de remplacer un appareil de crémation. Orléans Métropole met tout en œuvre pour limiter les désagréments pour les familles endeuillées.